



**Par courriel, SDÉ et messenger**

Le 30 août 2013

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : (514) 289-2211, poste 4683  
Téléc. : (514) 289-2007  
Courriel : tremblay.jean-olivier@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur relative au projet d'addition d'un transformateur à 315-34kV au poste Normand  
Votre dossier : R-3847-2013  
Notre dossier : R047574 YF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose ses réponses à la demande de renseignements no. 1 de la Régie relativement au dossier mentionné en objet.

Conformément à l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q., c. R-6.01, le Transporteur demande à la Régie de rendre une ordonnance interdisant la divulgation, la publication et la diffusion des renseignements contenus à la pièce HQT-1, document 1, Annexe 1 (version révisée) et de la pièce HQT-2, document 1.1 (réponses aux questions 3.2 à 3.4 – version confidentielle) en raison de leur caractère confidentiel, pour des motifs d'intérêt public et comme la Régie l'a déjà ordonné pour le même type d'informations dans ses décisions D-2005-113, D-2007-125, D-2008-129, D-2009-014, D-2009-131, D-2010-023, D-2010-115 et D-2011-026. À l'appui de cette demande, le Transporteur produit une affirmation solennelle de M. Stéphane Talbot.

La version publique des réponses du Transporteur à la demande de renseignements de la Régie est déposée au SDE alors que la déclaration solennelle et les documents confidentiels en version papier seulement seront transmis le 3 septembre 2013, dès que le déclarant sera en mesure de signer les documents.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

Jean-Olivier Tremblay